



SIGNALISATION
SIGNALLING
c UL
LISTED
HOMOLOGUÉ
AVERTISSEUR DE FUMÉE
AUTONOME



Avertisseur de fumée et de monoxyde de carbone

Guide de l'utilisateur

Modèle : KN-COSM-BACA (900-0220)



Fonctionne avec 2 piles AA à chargement frontal

ATTENTION: Veuillez accorder quelques minutes à la lecture complète de ce guide de l'utilisateur que l'on doit conserver pour consultation future et transmettre à tout propriétaire ultérieur.

Quoi faire quand l'avertisseur retentit !

Utilisation d'un avertisseur de monoxyde de carbone



AVERTISSEMENT : L'activation de l'avertisseur de CO indique la présence de monoxyde de carbone (CO) qui peut vous tuer.

Si l'avertisseur émet 4 bips rapides, 5 secondes d'arrêt :

- 1) Cherchez immédiatement une source d'air pur, à l'extérieur ou près d'une porte ou d'une fenêtre ouverte. Comptez les personnes pour vous assurer que personne ne manque. Ne pas revenir sur les lieux tant que les services d'urgence ne sont pas intervenus, que les lieux n'ont pas été bien aérés et que votre avertisseur n'est pas dans sa position normale.
- 2) Appelez les services d'urgence (services d'incendie ou 911);

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

Ne jamais réactiver l'avertisseur de CO tant que la situation n'a pas été corrigée. Ne jamais ignorer la sonnerie de l'alarme.

Si l'avertisseur retentit, il suffit d'appuyer sur le bouton d'essai/ remise en marche pour l'arrêter. Si la présence de CO qui a provoqué l'alerte pour la première fois se poursuit, l'avertisseur va se réactiver. Si l'avertisseur retentit à nouveau dans moins de six minutes, c'est qu'il détecte de fortes concentrations de CO qui peuvent créer rapidement une situation dangereuse.

Quoi faire quand l'avertisseur retentit !

NE JAMAIS IGNORER LA SONNERIE DE L'ALARME.

Il est facile de déterminer quel type d'avertisseur s'est déclenché quand on possède un avertisseur de fumée et de CO combinés Kidde. Le message vocal vous informe du type de situation en cours. Voir la section Caractéristiques à la page 4-5 pour obtenir une description détaillée de chaque mode d'alarme.

Quand l'avertisseur de fumée retentit :

Les avertisseurs de fumée sont conçus pour réduire les fausses alarmes. En général, la fumée de cigarette ne déclenche pas d'alarme à moins qu'elle soit expirée en direction de l'avertisseur. Ce dispositif comporte une protection contre les alarmes intempestives qui réduit l'impact des particules de cuisson. Toutefois, de grandes quantités de particules combustibles provenant de déversements ou de cuisson au gril pourraient encore déclencher l'avertisseur. Un bon emplacement du dispositif en dehors de la cuisine offre une protection maximale contre les alarmes intempestives. Les particules de combustion de cuisson peuvent déclencher l'avertisseur si celui-ci est installé trop près de la zone où l'on cuisine. De grandes quantités de particules de combustibles proviennent de déversements ou de la cuisson au gril. L'utilisation du ventilateur sur une hotte d'extraction (pas du type à recirculation) contribue également à éliminer ces produits combustibles de la cuisine.

Si l'avertisseur retentit, rechercher d'abord les feux. Si l'on découvre un feu, suivre ces étapes. Bien connaître ces points et les passer en revue avec tous les membres de la famille.

- Avertir les petits enfants dans la maison. Les enfants dorment généralement profondément et peuvent ne pas être réveillés par le son des avertisseurs de fumée.
- Quittez immédiatement les lieux en utilisant une de vos voies d'évacuation planifiées (voir les pages 22-23). Chaque seconde compte, ne vous arrêtez pas pour vous habiller ou ramasser des biens personnels.

Quoi faire quand l'avertisseur retentit !

- Avant d'ouvrir les portes intérieures, vérifiez si la fumée s'infiltré en passant le dos de la main sur l'encadrement et si la porte est chaude, utilisez votre deuxième itinéraire. Si vous pensez qu'il n'y a pas de danger, ouvrez la porte très lentement et préparez-vous à fermer immédiatement dans le cas où de la fumée et de la chaleur s'engouffrent.
- Si la voie d'évacuation exige que vous traversiez la fumée, couchez-vous sur le sol, sous la fumée et rampez près du sol où l'air est plus pur.
- Rendez-vous au point de rassemblement préétabli. Si deux personnes sont sur les lieux, une devrait appeler le 911 depuis une maison voisine et l'autre devrait rester pour compter les personnes.
- **Ne rentrez en aucun cas tant que les responsables n'ont pas donné le feu vert.**
- **Dans certains cas, un avertisseur de fumée peut ne pas protéger efficacement contre l'incendie comme le stipule la norme 72 de la NFPA. En voici des exemples:**
 - Fumer au lit.
 - Laisser des enfants sans supervision.
 - Utiliser des liquides inflammables tels que la gazoline pour tout nettoyage.
 - les incendies dans lesquels la victime est associée au début du feu; par exemple quand les vêtements d'une personne s'enflamment quand elle fait la cuisine;
 - les incendies dans lesquels la fumée ne parvient pas à atteindre l'avertisseur parce qu'une porte est fermée ou en raison d'un autre obstacle;
 - les feux criminels dans lesquels le feu progresse si rapidement que l'occupant ne peut pas sortir même si les avertisseurs sont bien placés.

Table des matières

Introduction	Page 1
Vue du produit	Pages 2-3
Caractéristiques	Pages 4-7
Temps de réponse de l'avertisseur de CO	Pages 7-8
Instructions d'installation	
Étape 1: Instructions d'installation :	
A. Emplacements recommandés pour l'installation	Pages 8-10
B. Emplacements déconseillés	Page 11
Étape 2: Instructions de montage.....	Page 12
Étape 4: Tests de l'avertisseur	Page 13
Instructions d'utilisation	
Commande HUSH® (avertisseur de fumée).....	Pages 13-14
Réinitialisation	Page 14
Mémoire de concentration maxi – CO	Page 14
Fonctionnement du voyant DEL	Page 15
Dispositif d'inviolabilité	Page 15-16
Remplacement des piles	Page 17
Remplacement de l'avertisseur	Page 18
Avertissement de fin de durée de vie	Page 18
Entretien général de l'avertisseur	Pages 18-19
Renseignements sur la sécurité du monoxyde de carbone	
Information générale sur le CO	Page 19
Sources de CO possibles	Page 20
Conseils de sécurité sur le CO	Pages 20-21
Symptômes de l'empoisonnement au CO	Pages 21-22
Information sur la sécurité incendie	
Plan d'évacuation.....	Pages 22-23
Prévention incendie	Page 23
Normes de sécurité de l'industrie	
National Fire Protection Association	Page 24
NRC	Page 24
Garantie limitée	Page 25

Introduction

Merci d'avoir acheté l'avertisseur de fumée et de monoxyde de carbone combinés Kidde modèle KN-COSM-BACA.

Cet avertisseur convient pour une station simple. Il a une garantie limitée de dix ans.

Veuillez accorder quelques minutes à la lecture complète de ce guide de l'utilisateur que l'on doit conserver pour consultation future. Enseignez à vos enfants ce qu'il faut faire en cas de signaux d'alarme et prévenez-les de ne jamais manipuler cet appareil.

Votre avertisseur de fumée/CO Kidde a été conçu pour détecter la présence de fumée et de monoxyde de carbone provenant de toute source de combustion à l'intérieur d'une résidence. Il n'a pas été conçu pour être utilisé à l'intérieur d'un véhicule de camping ou dans une embarcation.

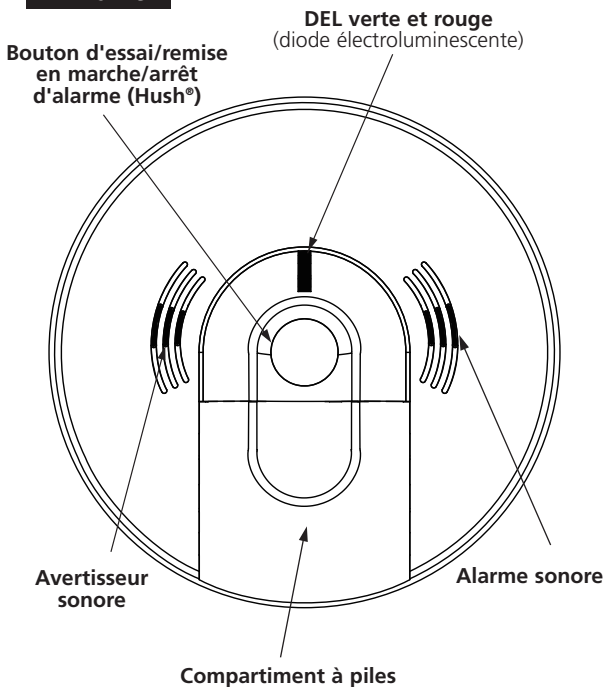
Si vous avez des questions au sujet du fonctionnement ou de l'installation de votre avertisseur, veuillez communiquer, sans frais, avec l'assistance technique au 1-800-880-6788.

Vous trouverez à la page 23 de ce manuel des conseils qui vous aideront à déterminer quels sont les endroits appropriés où poser des produits de sécurité qui protégeront votre demeure et les vôtres.

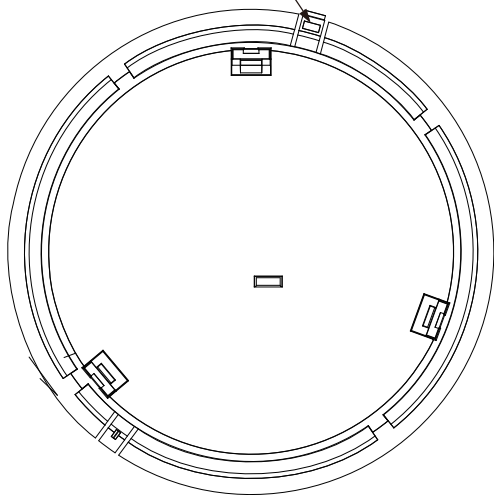
⚠ AVERTISSEMENT : On ne doit pas utiliser le dispositif installé pour assurer la bonne installation, la bonne utilisation et le bon entretien des appareils de chauffage au mazout comprenant un système de ventilation et d'évacuation approprié. Il n'empêche pas le CO de se produire et ne peut pas non plus résoudre un problème de CO existant.

Vue du produit

Avant



Fonction
d'inviolabilité



Caractéristiques

- Alarme stridente de 85 décibels.
- Détecteurs indépendants et permanents.
- S'il y a émanation simultanée de fumée et de monoxyde de carbone, c'est l'avertisseur de fumée qui se déclenche en priorité.
- Alimenté par deux piles AA.
- Système d'alarme/d'avertissement vocal spécifiant quelle condition nocive est présente, afin d'éliminer toute confusion quant aux différents signaux d'alarme émis:

INCENDIE : Le mode d'alarme/voix émet 3 bips long suivis du message « AU FEU! ». Ce cycle se poursuit jusqu'à ce que la fumée soit dissipée. Le témoin lumineux rouge DEL clignote lorsque le mode d'alarme/vocal est activé.

MONOXYDE DE CARBONE : Le mode alarme/voix émet quatre bips courts suivis du message vocal « AVERTISSEMENT! MONOXYDE DE CARBONE ». Ce cycle se poursuit jusqu'à ce que l'appareil se réinitialise ou que le CO soit éliminé et après quatre minutes, le mode alarme/voix se déclenche une fois par minute. La diode électroluminescente (DEL) rouge clignote en mode alarme/voix.

PILE FAIBLE : Quand les piles sont faibles et doivent être remplacées, la DEL rouge clignote une fois toutes les 60 secondes pendant au moins 7 jours. Le message vocal « PILE FAIBLE! » se déclenche toutes les 15 minutes.

Caractéristiques

- Le système d'avertissement vocal alerte l'utilisateur selon les conditions additionnelles suivantes:
 - Uniquement pour l'arrêt (Hush) de l'avertisseur de fumée
Lorsque le mode Hush® est initialement activé, le système annonce "MODE HUSH® ACTIVÉ!"
 - Uniquement pour l'arrêt (Hush) de l'avertisseur de fumée
Lorsque le mode Hush® est annulé, ce qui permet à l'appareil de reprendre son cours normal, le système annonce "MODE HUSH® ANNULÉ!".
 - Uniquement si l'on appuie sur le bouton
Le système annonce « MONOXYDE DE CARBONE DÉTECTÉ PRÉCÉDEMMENT » quand le dispositif a détecté des concentrations de CO de 100 ppm ou plus.
 - Le système annonce « PUSH TEST BUTTON » (appuyer sur le bouton de test) quand le dispositif est mis sous tension, pour rappeler à l'utilisateur d'activer le bouton de test.
- Fin de durée de vie de l'arrêt d'alarme (Hush). À la fin de la durée de vie de l'appareil, on peut appuyer sur le bouton pour invalider le pépiement de fin de durée de vie pendant environ 3 jours à la fois, pour un maximum de 30 jours.
- Un pépiement toutes les 30 secondes associé à deux clignotements de la DEL verte toutes les secondes indique un mauvais fonctionnement de l'avertisseur. Si ce phénomène se présente, ne tardez pas à communiquer avec l'assistance technique au 1-800-880-6788.
- Le bouton Test/Reset remplit plusieurs fonctions. (Voir la page 13).
- Caractéristique du bouton d'arrêt d'alarme (Hush®) qui réduit l'appareil au silence en cas de fausses alarmes (consultez les pages 13-14).
- La mémoire de concentration maxi avertit l'utilisateur quand l'appareil a détecté des concentrations de CO de 100 ppm ou plus (voir la page 14).
- La mémoire d'alarme donne une indication visuelle quand un avertisseur a détecté une condition dangereuse.
- Les témoins lumineux DEL, vert et rouge, indiquent l'état de l'avertisseur et de son fonctionnement conforme (voir détails page 15).
- Fonction d'inviolabilité qui empêche les enfants et autres d'enlever les piles ou l'avertisseur.
- Un indicateur interdit l'installation quand il n'y a pas de piles.

Avertisseur de fumée

L'avertisseur de fumée contrôle constamment l'air afin de détecter des produits de combustion engendrés par toute matière liquide ou solide, qui brûle ou prend lentement feu. Lorsque les particules de fumée parvenant au détecteur de fumée atteignent un niveau de concentration spécifique, le système d'alarme/d'avertissement vocal retentit et, simultanément, le témoin lumineux rouge DEL clignote. S'il y a émanation simultanée de fumée et de monoxyde de carbone, c'est l'avertisseur de fumée qui se déclenche en priorité.



AVERTISSEMENT : LIRE ATTENTIVEMENT ET INTÉGRALEMENT

Norme 72 de la NFPA: Lors d'incendies se déclarant dans des demeures résidentielles, la sécurité des personnes dépend principalement de l'avertissement précoce qui les avertit de la nécessité de fuir les lieux ainsi que des mesures d'évacuation que les occupants doivent envisager. Dans le cas d'unités de logement, les systèmes d'avertissement d'incendie peuvent réussir à protéger environ la moitié des occupants lors d'incendies qui comportent des risques mortels. Les victimes qui se retrouvent fréquemment dans des conditions où les flammes peuvent les atteindre, qui sont trop âgées ou trop jeunes, ou qui souffrent d'un handicap physique ou mental peuvent être incapables d'évacuer les lieux en dépit d'avertissements précoces qui leur permettraient de fuir. D'autres stratégies doivent être prévues pour secourir ces personnes: plan de protection mis en place et évacuation ou sauvetage assisté.

- Les avertisseurs de fumée sont des appareils à prix abordable qui peuvent rapidement avertir les gens de la possibilité d'un incendie; la sensibilité des détecteurs a, par ailleurs, ses limites. Bien que les avertisseurs à ionisation présentent une grande sensibilité à capter le signal d'un feu, ils excellent surtout à détecter les incendies spontanés plutôt que les feux couvant à lente allure. Les avertisseurs à cellule photo-électrique, par ailleurs, sont justement conçus pour mieux détecter les feux couvant à lente allure. Les incendies de résidences s'amorcent de différentes façons et s'avèrent souvent imprévisibles. Kidde recommande que les deux types d'avertisseurs, à ionisation et à cellule photo-électrique, soient installés.
- Un avertisseur fonctionnant à pile nécessite le type de pile spécifié selon l'appareil, doit être en bonne condition et inséré de façon appropriée.

Caractéristiques

- Il est impossible qu'un avertisseur de fumée puisse donner les signaux d'alarme habituels si la fumée n'atteint pas les détecteurs de l'appareil. Ainsi, il peut arriver que les avertisseurs de fumée ne détectent pas un incendie se déclarant dans une cheminée, sur les murs, les toits, à l'intérieur d'une pièce dont la porte est fermée ou sur un autre étage.
- Si l'avertisseur est installé à l'extérieur d'une chambre à coucher ou sur un autre étage, il est possible que l'alarme ne puisse réveiller une personne profondément endormie
- Une personne dont les facultés sont affaiblies par l'alcool ou la drogue peut également ne pas entendre le signal d'alarme de l'avertisseur de fumée. Pour vous munir d'une protection maximale, installez un avertisseur de fumée à l'intérieur de toute aire de sommeil et à chaque étage de votre demeure.
- Même si les avertisseurs de fumée peuvent aider à sauver des vies en signalant à l'avance la présence d'un incendie, ils ne remplacent pas une police d'assurance. Les propriétaires et les locataires de logements doivent avoir une assurance adéquate pour protéger leurs vies et leurs biens matériels.

Avertisseur de monoxyde de carbone (CO)

L'avertisseur de monoxyde de carbone contrôle constamment l'air afin de déceler l'émanation de CO. Il retentit en présence de hauts niveaux aussi bien que de bas niveaux de CO dans l'air, au cours d'une période de temps prolongée (consultez la page 8 relativement aux délais de réponse de l'avertisseur). Dans l'éventualité où un degré de CO correspond à l'un de ces scénarios, le système d'alarme/ d'avertissement vocal se fait entendre et, simultanément, le témoin lumineux rouge DEL clignote. Le détecteur de monoxyde de carbone de cet avertisseur fonctionne selon une technologie électrochimique.

⚠ ATTENTION : Cet avertisseur n'indiquera que la présence de monoxyde de carbone au détecteur. Le monoxyde de carbone peut être présent à d'autres endroits.

Les personnes ayant des problèmes médicaux peuvent envisager d'utiliser des dispositifs avertisseurs qui donnent des signaux sonores et visuels à des concentrations de monoxyde de carbone inférieures à 30 ppm.

Temps de réponse de l'avertisseur de CO

Ne jamais réactiver la source d'un problème de CO tant que la situation n'a pas été corrigée. NE JAMAIS IGNORER LE SON DE L'AVERTISSEUR.

Le détecteur de CO répond aux exigences du délai de réponse de l'avertisseur comme suit:

À 70 ppm, l'appareil doit retentir dans les 60 à 240 minutes qui suivent.

À 150 ppm, l'appareil doit retentir dans les 10 à 50 minutes qui suivent.

À 400 ppm, l'appareil doit retentir dans les 4 à 15 minutes qui suivent.

REMARQUE : Cet avertisseur de monoxyde de carbone est conçu pour déceler la présence de gaz de monoxyde de carbone provenant de TOUTE source de combustion. Il N'EST PAS conçu pour détecter aucun autre gaz.

Les services d'incendie ainsi que la plupart des services énergétiques et des entrepreneurs en CVCA (chauffage, ventilation et climatisation d'air) procèdent à des inspections en vue de déceler la présence de CO. Comme des frais peuvent être reliés à ce service, renseignez-vous au préalable au cas où ceux-ci vous seraient imputés. Kidde ne défraie pas les coûts, ni ne rembourse le propriétaire ou l'utilisateur de ce produit pour toute réparation ou demande d'un service d'urgence reliée à des signaux d'alarme qu'émettrait l'avertisseur.

Instructions d'installation

Étape 1 : Instructions sur l'utilisation d'installation

IMPORTANT : CET AVERTISSEUR DOIT ÊTRE INSTALLÉ AU PLAFOND OU SUR UN MUR. IL N'A PAS ÉTÉ CONÇU POUR ÊTRE DÉPLACÉ OU DÉPOSÉ SUR UN MEUBLE QUELCONQUE. N'INSTALLEZ L'AVERTISSEUR QUE SELON LES DIRECTIVES.

A. Emplacements recommandés pour l'installation:

Kidde vous recommande d'installer un avertisseur de fumée/CO aux endroits listés ci-après. Pour obtenir une protection maximale, nous vous suggérons d'installer un avertisseur à chaque étage d'une maison à plusieurs étages, dans toutes les chambres à coucher, les corridors, les greniers habitables et le sous-sol. Si la chambre à coucher, le corridor ou toute autre grande pièce mesurent plus de 9,1 m de long (30 pi), installez un avertisseur à chaque extrémité. Si vous ne possédez qu'un seul avertisseur, assurez-vous de le poser dans le corridor attenant à l'aire de sommeil principale ou à l'intérieur de la chambre à coucher principale. Vérifiez que l'alarme sonore soit entendue depuis toutes les pièces où dorment les vôtres.

Instructions d'installation

Installez un avertisseur dans chaque pièce où l'on dort la porte fermée car il se peut que le dormeur, derrière sa porte close, n'entende pas l'alarme sonore si cette dernière est en dehors de la pièce. La fumée, la chaleur et les produits de combustion montent au plafond et se propagent horizontalement. En posant un avertisseur au centre du plafond, tous les coins de la pièce sont mieux exposés. L'installation d'avertisseurs au plafond est conseillée pour les constructions résidentielles courantes.

Lorsque vous posez un avertisseur au plafond, fixez-le à une distance d'au moins 10 cm (4 po) du mur latéral (consultez le figure 1). L'installation d'un avertisseur au mur s'effectue sur son côté intérieur de façon à ce que le bord supérieur de l'avertisseur soit situé à une distance minimale de 10 cm (4 po) et maximale de 30,5 cm (12 po) du plafond (consultez le figure 1).

Installation sur plafond en pente :

En ce qui a trait aux plafonds inclinés, pointus ou cathédrales, il est recommandé d'installer l'avertisseur de fumée à une distance de 0,9 m (3 pi) depuis le point le plus élevé (mesurée horizontalement). En ce qui concerne les pièces dont l'inclinaison du plafond excède une distance horizontale de 0,3 m à 2,4 m (1 à 8 pi), installez l'avertisseur de fumée sur le côté élevé de la pièce. Ne posez pas un avertisseur au faite d'un plafond de style "charpente en A" (consultez les figures 1B et 1C).

Maisons mobiles:

Les maisons mobiles modernes ont été conçues pour produire un bon rendement énergétique. Installez les avertisseurs de fumée/CO selon les recommandations mentionnées ci-dessus. (Consultez les "Emplacements recommandés pour l'installation" et Figure 1B).

Dans les cas de maisons mobiles plus anciennes où l'isolation laisse à désirer, la chaleur ou le froid extrême risque de pénétrer les murs et le toit, ce qui peut occasionner des conditions défavorables à l'intérieur de la demeure. Ce phénomène peut créer une résistance thermique qui empêche la fumée d'atteindre l'avertisseur posé au plafond. Si tel est votre cas, installez l'avertisseur de fumée/CO sur un mur intérieur en positionnant le bord supérieur de l'avertisseur à une distance minimale de 10 cm (4") et maximale de 30,5 cm (12") du plafond (consultez le figure 1B). Si vous n'êtes pas certain du degré d'isolation de votre maison mobile ou, encore, si vous constatez que les murs et plafond extérieurs sont ou chauds ou froids, n'installez l'avertisseur que sur un mur intérieur!

ON DOIT INSTALLER CET ÉQUIPEMENT CONFORMÉMENT À LA NORME 72 DE LA NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION

Instructions d'installation

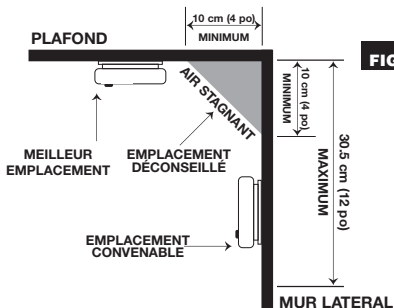


FIGURE 1A

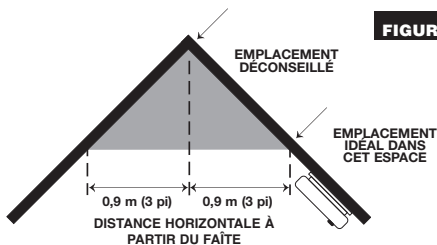


FIGURE 1B

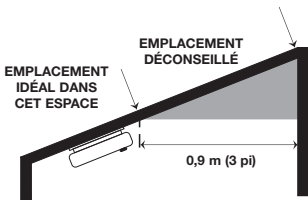


FIGURE 1C

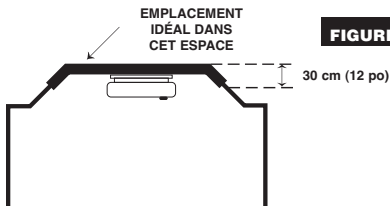


FIGURE 1D

Instructions d'installation



AVERTISSEMENT : Ce produit est conçu pour être utilisé à l'intérieur de résidences familiales standard. Il n'est pas conçu pour mesurer la conformité aux normes industrielles ou commerciales.

B. Emplacements déconseillés:

⚠ AVERTISSEMENT : N'installez pas d'avertisseurs dans le garage, la cuisine, la salle de chauffage ou la salle de bains! **INSTALLEZ UN AVERTISSEUR À UNE DISTANCE D'AU MOINS 1,5 M (5 PI) DE TOUT APPAREIL DE COMBUSTION.**

N'installez pas un avertisseur à moins de 0,9 m (3 pi) de la porte accédant à la cuisine ou à la salle de bains (munie d'une baignoire ou d'une douche), des conduits à air forcé utilisés pour les besoins de chauffage ou de climatisation, des ventilateurs de plafond ou d'un ventilateur central, ou de tout endroit à grande circulation d'air. Évitez les surfaces très poussiéreuses, sales ou graisseuses. La poussière, la graisse et les produits chimiques ménagers peuvent contaminer les détecteurs de l'avertisseur, empêchant celui-ci de bien fonctionner.

Évitez de poser un avertisseur près des rideaux ou autres objets susceptibles d'obstruer les détecteurs. Libérez l'espace pour permettre à la fumée et au CO d'atteindre les détecteurs; ces derniers peuvent alors déceler avec précision les conditions présentes. N'installez pas un avertisseur au faite de plafonds voûtés, de style "charpente en A" ou de toitures à pignon. Évitez les endroits humides.

Installez un avertisseur à une distance minimale de 30,5 cm (12") des lampes fluorescentes car le bruit électronique qu'elles produisent peut déclencher de fausses alarmes. Évitez d'exposer l'avertisseur en plein soleil ou de le fixer sur des surfaces dont l'espace environnant est infesté d'insectes. Les températures extrêmes influent sur la sensibilité de l'avertisseur de fumée/CO. Par conséquent, n'installez pas l'avertisseur dans un endroit où la température baisse sous les 4,4° C (40° F) ou excède les 37,8° C (100° F), tel que les garages et greniers non finis. N'installez pas dans des lieux où l'humidité relative (HR) est supérieure à 85%. Éloignez l'avertisseur des portes ou des fenêtres qui ouvrent à l'extérieur.

Instructions d'installation

Étape 2 : Instructions de montage

⚠ ATTENTION : VOTRE AVERTISSEUR DE FUMÉE ET DE CO EST SCELLÉ ET SON COUVERCLE N'EST PAS AMOVIBLE.

1. Afin de vous aider à déterminer la date de remplacement de l'avertisseur, indiquer la date de remplacement (10 ans après la première mise en marche) à l'aide d'un marqueur à encre indélébile dans l'espace prévu sur le côté de l'avertisseur. Voir la section Remplacement de l'avertisseur pour obtenir des informations supplémentaires.
2. Pour retirer la plaque de fixation située à l'arrière de l'avertisseur, tenez-la d'une main et, de l'autre, tournez l'avertisseur dans la direction indiquée par la flèche "POUR RETIRER", imprimée sur le devant de l'appareil.
3. Choisir le bon emplacement pour l'avertisseur de fumée/CO comme on le décrit aux pages 8 à 11. Pour assurer un alignement esthétique de l'avertisseur, la ligne « A » de la plaque de montage doit être parallèle au couloir dans le cas du montage au plafond ou à l'horizontale dans le cas du montage mural.
4. Placer l'avertisseur sur le support de montage et faire tourner vers la droite jusqu'à ce que l'avertisseur s'encliquette (cette caractéristique d'encliquetage assure un alignement esthétique). NOTE : L'avertisseur se monte sur le support en 4 positions (tous les 90°).
5. Enlever le carton rouge du compartiment des piles, placer les piles, fermer le couvercle.

Instructions d'installation

Étape 3 : Tests de l'avertisseur

⚠ ATTENTION : Comme l'avertisseur émet une alarme stridente de 85 décibels, veuillez toujours vous tenir à bout de bras lorsque vous vérifiez l'appareil.

Après l'installation, TESTER LES CIRCUITS ÉLECTRONIQUES en appuyant et en relâchant le bouton test/reset. On entend alors les séries de « bips » et d'avertissements sonores suivantes :

Trois bips longs.

Avertissement vocal : « AU FEU »

Trois bips longs.

Quatre bips rapides.

Avertissement vocal : « AVERTISSEMENT. MONOXYDE DE CARBONE »

Quatre bips rapides

Une vérification hebdomadaire de l'appareil est requise! Si, à tout moment, l'avertisseur ne fonctionne pas tel que décrit, assurez-vous que le raccordement au courant est bien effectué et que la pile est récente. Nettoyez l'appareil en enlevant la poussière et tout autre résidu pouvant s'y accumuler. Si l'avertisseur ne fonctionne toujours pas, contactez l'assistance technique au 1-800-880-6788.

Instructions d'utilisation

Commande HUSH® (avertisseur de fumée)

Le bouton HUSH® a la particularité de rendre temporairement insensible le circuit de l'avertisseur de fumée pour une durée approximative de 9 minutes. N'utilisez cette fonction que dans les cas où vous savez qu'une situation pourrait déclencher l'alarme comme lorsque vous cuisinez et que de la fumée en résulte. Vous n'avez qu'à appuyer sur le bouton d'essai/remise en marche de l'avertisseur afin d'activer le mode HUSH®.

Instructions d'utilisation

Si la fumée n'est pas trop épaisse, l'avertisseur n'émettra aucun son mais annoncera "MODE HUSH® ACTIVÉ!", et le témoin lumineux vert DEL clignotera à toutes les deux secondes durant environ 9 minutes, indiquant ainsi que l'avertisseur de fumée est en situation temporaire d'insensibilité.

REMARQUE : LA PRÉSENCE D'UNE ÉPAISSE FUMÉE ANNULERA LA FONCTION DU BOUTON HUSH® ET L'AVERTISSEUR SE METTRA ALORS À RETENTIR CONTINUELLEMENT.

⚠ ATTENTION : AVANT QUE VOUS N'UTILISIEZ LE BOUTON HUSH®, VÉRIFIEZ ET IDENTIFIEZ D'OÙ PROVIENT L'ÉMANATION DE LA FUMÉE ET, EN TOUTE CIRCONSTANCE, ASSUREZ-VOUS D'ÊTRE EN PRÉSENCE D'UNE SITUATION SÉCURITAIRE.

Réinitialisation

Si l'avertisseur de fumée/CO se déclenche, appuyer sur le bouton test/reset pour arrêter l'avertisseur.

Si le CO qui a provoqué l'alarme est toujours présent, on doit réactiver l'avertisseur dans les 200 secondes.

Mémoire de concentration maxi – CO

Si la DEL verte clignote toutes les 10 secondes, l'appareil a détecté une concentration dangereuse de CO. Si le capteur de CO a détecté une concentration de CO de 100 ppm ou plus depuis la dernière réinitialisation, celle-ci est enregistrée par la mémoire de concentration maxi. Pour avoir accès à la mémoire de concentration maxi, appuyer sur le bouton test/reset. Si une concentration de 100 ppm ou plus a été enregistrée, on obtient un message vocal « Attention, monoxyde de carbone détecté ». Si vous avez été absent de chez vous, cette caractéristique vous permet de vérifier s'il y a eu un relevé de CO de 100 ppm ou plus en votre absence. Quand on appuie sur le bouton test/reset, la mémoire revient également à zéro. Elle est aussi réinitialisée quand on coupe l'alimentation.

Instructions d'utilisation

Fonctionnement du voyant DEL

DEL rouge

La DEL rouge clignote comme on le décrit ci-après dans les conditions suivantes :

- Lors du déclenchement de l'avertisseur de fumée ou de CO, à chaque bip
- Lors du test (même chose que pour le déclenchement de l'avertisseur)
- Pile faible, un seul clignotement avec pépiement
- Fin de durée de vie, clignote deux fois toutes les 30 secondes avec pépiement
- Appareil en mode d'erreur, un seul clignotement avec pépiement
- Appareil en mode d'erreur, un code d'erreur est émis toutes les 30 secondes (on peut l'observer et le signaler au Service à la clientèle pour dépannage).

DEL verte

La DEL verte clignote comme on le décrit ci-après dans les conditions suivantes :

- Condition d'attente :
La DEL clignote toutes les 60 secondes.
- Condition mémoire d'alarme : La DEL clignote toutes les secondes au cours de l'alarme. Quand la condition d'alarme cesse, la DEL de l'avertisseur déclencheur d'alarme clignote toutes les 16 secondes jusqu'à ce que l'on appuie sur le bouton « Test/Reset » pour réenclencher l'avertisseur.
- MODE HUSH : La DEL clignote toutes les 2 secondes pour indiquer que l'appareil est en mode HUSH.

Dispositif d'inviolabilité

Pour que votre avertisseur de fumée et de CO soit inviolable, on a prévu une goupille de verrouillage (languette d'inviolabilité). Activer la goupille de verrouillage en cassant les quatre tiges dans les trous carrés de l'anneau de garniture (voir figure 4A). Quand on casse les tiges, la languette d'inviolabilité sur la base peut s'engager dans la plaque de montage. Faire tourner l'avertisseur sur la plaque de montage jusqu'à ce que l'on entende la languette d'inviolabilité s'encliqueter quand on verrouille l'avertisseur sur la plaque de montage. Cette goupille de verrouillage empêche les enfants et autres d'enlever l'avertisseur du support. NOTE : Pour déposer l'avertisseur quand la languette d'inviolabilité est engagée, appuyer sur la languette d'inviolabilité et faire tourner l'avertisseur pour qu'il sorte du support (voir figure 4B).

Instructions d'utilisation

SI LA GOUPILLE DE VERROUILLAGE A ÉTÉ ACTIVÉE, VOIR LA DESCRIPTION CI-AVANT POUR OBTENIR LES DIRECTIVES DE DÉPOSE.

Enlever la plaque de montage de l'avertisseur en faisant tourner l'avertisseur dans la direction indiquée par la flèche « OFF » (ARRÊT) sur le couvercle.

Si une forme quelconque de défaillance des piles est détectée, la DEL rouge clignote tandis que l'appareil émet un « pépiement » toutes les 60 secondes pendant au moins 7 jours. Le message d'avertissement vocal « PILE FAIBLE! » se déclenche toutes les 15 minutes. La DEL verte clignote également deux fois par seconde.

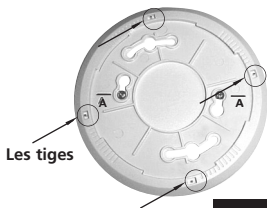


FIGURE 4A

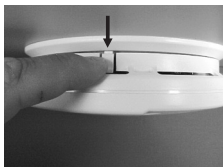


FIGURE 4B

Remplacement des piles

Si la DEL rouge clignote en émettant un pépiement toutes les 30 secondes, que celui-ci n'est pas suivi du message vocal « PILES FAIBLES » comme on le décrit à la page 16, c'est que votre appareil a mal fonctionné. Veuillez communiquer, sans frais, avec notre assistance technique au 1-800-880-6788 pour savoir comment retourner l'avertisseur.

INSTALLATION ET DÉPOSE DES PILES

Pour remplacer ou installer des piles, faire glisser le porte-pile dans la direction indiquée sur le couvercle de l'avertisseur.

Quand on installe des piles neuves dans le porte-pile, s'assurer que les bornes des piles sont visibles et que la polarité correspond à celle du porte-pile. Appuyer à fond et vers le bas sur le porte-pile et installer la pile (voir Figure 6). Enfoncer à fond le couvercle de la pile pour le fermer. S'il n'y a pas de pile ou si elle est mal installée, ceci peut empêcher le porte-pile de se fermer et provoquer un mauvais fonctionnement.

Remplacez les piles par des piles de marques approuvées suivantes : Energizer E91. Vous pouvez acheter ces piles chez votre quincaillier local.

⚠ AVERTISSEMENT : N'utiliser que les piles recommandées.

L'utilisation d'une pile différente peut avoir un effet préjudiciable sur le fonctionnement de l'avertisseur de fumée/CO. Une bonne mesure de sécurité consiste à remplacer les piles deux fois par an au moment où l'on change d'heure (heure avancée et heure normale).



Languette des piles

FIGURE 6

Remplacement des piles



FAIRE GLISSER



OUVRIR



INSÉRER

IMPORTANT : Une exposition constante à une forte ou faible humidité peut réduire la durée de vie des piles. Une bonne mesure de sécurité est de remplacer la pile au moins une fois par an ou en quand on change l'heure pour économiser la lumière du jour.

Remplacement de l'avertisseur

Avertissement de fin de durée de vie

Dix ans après sa première mise en marche, cet avertisseur émet des bips toutes les 30 secondes pour indiquer qu'il est temps de le remplacer.

REPLACER IMMÉDIATEMENT L'AVERTISSEUR. IL NE DÉTECTE PAS LE CO DANS CET ÉTAT.

On peut activer la fin de durée de vie de l'arrêt d'alarme (Hush) en appuyant sur le bouton pour invalider le pépiement de fin de durée de vie pendant environ 3 jours à la fois, pour un maximum de 30 jours.

Entretien général de l'avertisseur

Pour maintenir votre avertisseur de fumée et de CO en bon état de marche, vous devez suivre les étapes suivantes :

- Une fois par semaine vérifier le fonctionnement de l'avertisseur et des voyants DEL en appuyant sur le bouton test/reset.
- Une fois par mois, déposer l'appareil du support de montage et passer l'aspirateur sur le boîtier de l'avertisseur et sur les événements avec une brosse à poils doux pour enlever la poussière et la saleté. **RÉINSTALLER IMMÉDIATEMENT APRÈS LE NETTOYAGE, PUIS TESTER EN APPUYANT SUR LE BOUTON TEST/RESET.**

Entretien général de l'avertisseur

- N'employez jamais de détergents ou de solvants pour nettoyer l'appareil.
- Évitez l'utilisation de désodorisants, fixatifs pour cheveux, ou autres produits en aérosol à proximité de l'avertisseur de fumée/CO.

Ne couvrez pas l'appareil de peinture. Celle-ci obstrue les rainures et, par conséquent, affecte la sensibilité des détecteurs pour déceler la présence de fumée ou de CO. N'essayez jamais de démonter l'appareil ou d'en nettoyer l'intérieur. Un tel geste annulerait votre garantie. Déplacez l'avertisseur de fumée/CO avant d'effectuer les tâches suivantes :

- Teindre, vernir ou décaper des planchers ou des meubles en bois.
- Appliquer de la peinture ou poser du papier peint sur une surface.
- Utiliser des produits adhésifs.

Rangez l'avertisseur dans un sac en plastique jusqu'à la fin des travaux mentionnés ci-dessus pour éviter d'endommager les détecteurs. Ne pas placer près d'une poubelle à couches.

⚠ AVERTISSEMENT: Une fois les travaux complétés, réinstallez sans délai l'avertisseur de fumée/CO pour vous assurer une protection continue.

Lorsque vous utilisez des produits d'entretien ménager ou produits chimiques analogues, assurez-vous que l'endroit où vous nettoyez soit bien aéré. Les substances suivantes peuvent affecter le détecteur de CO, ce qui occasionnerait des lectures erronées ou endommagerait le détecteur: le méthane, le propane, l'isobutane, l'alcool d'isopropyl, l'acétate d'éthyle, le sulfure d'hydrogène, les bioxydes sulfuriques, les produits à base d'alcool, les peintures, les diluants, les solvants, les produits adhésifs, les fixatifs pour cheveux, les lotions après-rasage, les parfums et certains décapants.

Renseignements sur la sécurité du monoxyde de carbone

Renseignements d'ordre général au sujet du CO

Incolore, inodore et insipide, ce gaz toxique qu'est le monoxyde de carbone (CO) peut s'avérer mortel lorsqu'on le respire. Le CO bloque le transport d'oxygène dans le sang.

Renseignements sur la sécurité du monoxyde de carbone

Sources de CO possibles

Les sources possibles d'émission de CO comprennent : les fournaies, cuisinières ou poêles au gaz, sécheuses au gaz, chauffe-eau, radiateurs indépendants au mazout et générateurs, foyers, poêle à bois et certains chauffages de piscine, les cheminées ou conduits de fumée obstrués, refoulement de l'air et changements de la pression d'air, tuyaux mis à l'air libre corrodés ou débranchés, échangeurs de fournaise desserrés ou fissurés, les véhicules et autres moteurs à combustion fonctionnant dans un garage ou dans un abri d'auto fermé attenant à la maison ou près de celle-ci, le charbon de bois se consumant ou le combustible dans les grils et barbecues portatifs dans un espace clos.

Les conditions suivantes peuvent provoquer des situations de CO temporaires: Un très grand déversement ou une ventilation inverse des appareils au mazout provoqués par des conditions extérieures ambiantes comme la direction du vent et/ou sa vitesse comprenant de fortes rafales, de l'air lourd dans les conduites d'évacuation (air froid/humide avec périodes prolongées entre les cycles), une pression négative attribuable à l'utilisation de ventilateurs d'extraction, le fonctionnement simultané de plusieurs appareils au mazout dans un espace d'air interne limité, les raccordements des tuyaux de ventilation desserrés par les vibrations des sécheuses, fournaies ou chauffe-eau, les obstructions dans les tuyaux d'évacuation ou les tuyaux d'évacuation de conception non standard qui peuvent amplifier les situations ci-avant, le fonctionnement prolongé des dispositifs au mazout sans ventilation (cuisinière, four, foyer, etc.), les inversions de température qui peuvent piéger les gaz d'extraction près du sol, un véhicule tournant au ralenti dans un garage ouvert ou fermé ou près d'une maison.

Conseils de sécurité sur le CO

Faites annuellement appel à un technicien qualifié pour faire inspecter et nettoyer votre système de chauffage, les tuyaux d'aération, votre cheminée et conduit de fumée. Assurez-vous de toujours installer vos appareils selon les directives du fabricant et de vous conformer aux codes de normes et règlements de construction de votre région.

Renseignements sur la sécurité du monoxyde de carbone

La plupart des appareils devraient cependant être installés par des professionnels et inspectés par la suite. Examinez régulièrement les tuyaux d'aération ainsi que les cheminées pour vous assurer qu'il n'y a pas de raccords défectueux, de rouille ou de taches de corrosion. Vérifiez également la présence possible de fissures dans les conduits de l'appareil de chauffage. Voyez à ce que la flamme du brûleur et de la veilleuse soit de couleur bleue. Une flamme jaune ou orange signale une combustion incomplète. Assurez-vous que tous les membres de votre demeure soient familiers avec les signaux d'alarme de l'avertisseur et qu'ils sachent comment réagir en cas d'urgence.

Symptômes de l'empoisonnement au CO

Les signes avant-coureurs d'un début d'empoisonnement au monoxyde de carbone sont souvent confondus avec ceux d'une grippe non fiévreuse et peuvent comprendre des étourdissements, maux de tête lancinants, nausées, vomissements et périodes de désorientation. Bien que tout individu puisse être sensible au CO, les experts s'accordent à reconnaître que les bébés à naître, les femmes enceintes, les personnes âgées ainsi que les personnes aux prises avec des problèmes cardiaques ou respiratoires sont particulièrement vulnérables. Si vous éprouvez des symptômes d'empoisonnement au monoxyde de carbone, consultez votre médecin immédiatement. Un test de carboxyhémoglobine peut déterminer si vous subissez un empoisonnement au CO.

Les symptômes suivants peuvent résulter d'un EMPOISONNEMENT AU MONOXYDE DE CARBONE et devraient faire l'objet de discussions au sein de TOUS les membres de la famille:

1. **Exposition légère** : Légers maux de tête, nausées, vomissements, fatigue (souvent décrits comme les symptômes de la « grippe »).
2. **Exposition moyenne** : Céphalées pulsatiles, somnolence, confusion, fréquence cardiaque rapide.
3. **Exposition extrême** : Perte de connaissance, convulsions, défaillance cardiorespiratoire, mort.

Les niveaux d'exposition décrits ci-dessus sont établis en fonction d'adultes en bonne santé. Les niveaux varient chez les personnes à grand risque. Une exposition à des niveaux élevés de monoxyde de carbone peut s'avérer fatale ou causer des invalidités et dommages permanents.

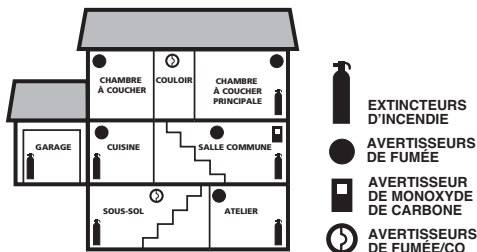
Renseignements sur la sécurité du monoxyde de carbone

L'étude de nombreux cas d'empoisonnement au monoxyde de carbone révèle que, tout en étant conscientes qu'elles ne se sentent pas bien, les victimes deviennent tellement désorientées qu'elles sont incapables de se sauver, soit en tentant de quitter les lieux ou en appelant à l'aide. Les jeunes enfants et les animaux domestiques peuvent compter parmi les premiers affectés. Il importe de vous familiariser avec les symptômes reliés à chaque niveau d'exposition.

Information sur la sécurité incendie

Plan d'évacuation

Veillez à ce que chacun se familiarise avec l'alarme sonore qu'émet l'avertisseur de fumée et formez-les pour qu'ils quittent les lieux dès que ce son retentit. Pratiquez des exercices d'évacuation, le jour comme la nuit, au moins à tous les six mois. Assurez-vous que les jeunes enfants entendent l'alarme sonore et que ce son les réveille pour qu'ils puissent suivre le plan d'évacuation prévu. La pratique permet à tous les occupants de mettre votre plan à l'épreuve avant qu'une situation d'urgence ne se produise. Il est possible que vous ne puissiez rejoindre vos enfants avant de fuir les lieux. Il importe que vos jeunes soient bien préparés. Déterminez deux sorties d'évacuation pour chaque pièce (porte et fenêtre) et identifiez un lieu de rencontre extérieur où vous vous retrouverez une fois que tous seront sortis de la maison. Dès que deux personnes se rejoignent à l'endroit choisi, l'une d'elle devrait aller appeler le 911 alors que l'autre devrait rester sur place pour dénombrer les membres de la famille qui arrivent sur les lieux.



Information sur la sécurité incendie

Des études récentes ont démontré que les avertisseurs de fumée peuvent ne pas nécessairement réveiller toutes les personnes endormies et il est donc de la responsabilité des personnes vivant dans l'habitation et capables d'aider les autres de fournir de l'assistance à ceux et celles qui pourraient rester endormis malgré l'alarme sonore ou qui sont incapables d'évacuer les lieux sans assistance.

Prévention incendie

Ne jamais fumer au lit ni laisser des aliments sur la cuisinière allumée. Apprendre aux enfants à ne jamais jouer avec des allumettes ou des briquets.

Donner une formation à tous les membres de la famille pour qu'ils sachent reconnaître le mode alarme, les messages vocaux et sachent quitter la maison en utilisant leur plan d'évacuation quand l'avertisseur se déclenche.

Savoir comment « S'arrêter, se coucher sur le sol et rouler » si les vêtements ont pris feu et comment ramper sous la fumée.

Installer et entretenir des extincteurs à chaque étage de la maison et dans la cuisine, le sous-sol et le garage. Savoir utiliser un extincteur avant une urgence. Les pièces occupées au deuxième étage ou plus haut avec des fenêtres doivent être munies d'une échelle de secours.

Nombre d'avertisseurs de fumée prescrits selon les recommandations de la NFPA (National Fire Protection Association)

Détection de fumée. Quand cela est prescrit par les lois, codes ou normes applicables pour le local prescrit, les avertisseurs de fumée à signal simple et multiple doivent être installés comme suit : (1) Dans toutes les chambres à coucher. (2) À l'extérieur de chaque zone de chambre à coucher, dans le voisinage immédiat des chambres. (3) À chaque niveau de l'unité d'habitation y compris les sous-sol, exception : dans les unités d'habitation existantes pour une et deux familles, les avertisseurs de fumée alimentés par des piles sont permis. Renseignez vous sur les exigences précises chez les autorités locales.

Le nombre requis d'avertisseurs de fumée (concernant les pièces protégées ci-avant mentionnés) peut ne pas suffire pour avertir, de façon hâtive, des membres de la famille se trouvant à l'intérieur d'une pièce dont la porte est close (pièces non protégées). Pour cette raison, il est recommandé que le propriétaire songe à installer des avertisseurs de fumée supplémentaires, afin de sécuriser davantage ces pièces non protégées. Ces endroits additionnels incluent le sous-sol, les chambres à coucher, la salle à manger, la salle de chauffage, la pièce où se situe le panneau électrique et les corridors qui ne sont pas protégés par le nombre requis d'avertisseurs de fumée.

Par ailleurs, l'installation d'avertisseurs de fumée dans la cuisine, le grenier (habitable ou non) ou le garage n'est habituellement pas recommandée dû au fait que ces lieux, de par leur utilisation, peuvent occasionnellement engendrer des conditions pouvant nuire au fonctionnement de l'appareil.

NRC

Afin de permettre la détection des produits de combustion visibles et invisibles, les avertisseurs de fumée à ionisation se servent d'une minuscule quantité d'un élément radioactif dans la chambre de détection où cet élément y est contenu en toute sécurité. Aucun réglage ni entretien n'est exigé. Cet avertisseur de fumée se conforme à toutes les normes du gouvernement ou les dépasse. Il a été fabriqué et distribué sous licence de la NRC (Nuclear Regulatory Commission) aux États-Unis.

Garantie limitée

Garantie limitée de dix ans

Si vous avez l'impression, suite à la lecture de ce manuel, que votre avertisseur de fumée est défectueux de quelque façon que ce soit, ne manipulez pas l'appareil. Rendez-vous au magasin où vous avez acheté l'avertisseur pour le faire remplacer. Dans la majorité des cas, c'est la façon la plus rapide d'échanger votre appareil. Sinon, vous pouvez le retourner à Kidde pour le faire réparer. Si vous avez des questions, veuillez contacter l'Assistance technique de Kidde au 1-800-880-6788.

Kidde garantit que l'avertisseur fermé (sans les piles) sera exempt de défauts au point de vue matériaux et main-d'oeuvre dans des conditions normales d'utilisation pour une période de dix ans à partir de la date d'achat. L'obligation de Kidde en vertu de cette garantie est limitée à la réparation ou au remplacement de l'avertisseur ou de toute partie de celui-ci que nous trouvons défectueux au point de vue matériau, main-d'œuvre ou conception, gratuitement, en envoyant l'avertisseur avec la preuve d'achat, frais de poste et de retour prépayés à : Kidde Canada Inc., P.O. Box 40, Apsley, ON K0L 1A0.

Cette garantie ne s'appliquera pas à cet avertisseur s'il a été endommagé, modifié, maltraité ou transformé après la date d'achat ou s'il ne fonctionne pas en raison d'une mauvais entretien ou d'un courant c.c. inapproprié. Toute garantie implicite s'appliquant à cette vente et notamment les garanties de description, de commercialisation et d'aptitude à l'emploi particulier est limitée au cours de la période de garantie ci-avant. Le fabricant ne doit en aucun cas être tenu responsable de la perte de jouissance de ce produit ou de tout dommage indirect, spécial, accidentel ou des coûts ou frais engagés par le client ou tout autre utilisateur de ce produit, que ce soit en raison d'une rupture de contrat, négligence, responsabilité délictuelle ou autre. Le fabricant n'aura aucune responsabilité en cas de blessures ou de dommages matériels ou de tout dommage spécial, consécutif de quelque sorte que ce soit résultant d'une fuite de gaz, d'un feu ou d'une explosion.

Comme certaines provinces ne prévoient pas de limites relatives à la durée d'une garantie implicite ou ne permettent pas l'exclusion ou la limite des dommages incidents ou consécutifs, les limites ou exclusions ci-avant peuvent ne pas s'appliquer à vous. Cette garantie donne les droits particuliers mais vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'une province à l'autre. La garantie ci-avant ne peut pas être transformée sauf par écrit signé par les parties aux présentes.

Votre avertisseur de fumée et de monoxyde de carbone combinés Kidde ne remplace pas une assurance pour les biens personnels, une assurance invalidité, une assurance-vie ou toute autre assurance. Vous avez la responsabilité de contracter une assurance. Consulter votre agent d'assurance. Si on dépose le couvercle avant, la garantie est annulée.



Kidde Canada Inc., P.O. Box 40, Apsley, ON K0L1A0

QUESTIONS OU DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Appeler notre assistance technique au **1-800-880-6788** ou visiter
notre site web à **www.kiddecanada.com**